

REFORME DE LA CATEGORIE B POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX UNE PROVOCATION !

Rappel :

Le 21 février 2008, 4 organisations syndicales, (CFDT – UNSA – CFTC et CGC), sur 8 de la fonction publique ont signé un mauvais accord salarial, entérinant une perte de pouvoir d'achat **et** incluant le projet de réforme de la catégorie B. Seules celles ci ont pu participer aux discussions sur la catégorie B. Il a été publié d'un décret « coquille » (n°2010-329 du 22/03/10), ossature des futurs cadres d'emplois et corps et un décret indiciaire (n°2009-1389 du 11/11/09).

Trois ans plus tard, seul le décret sur les techniciens territoriaux est paru en décembre 2010 !

Ceux des travailleurs sociaux de la FPT vont être enfin examinés et seront publiés en dernier.

La nouvelle grille des salaires un déni de reconnaissance des diplômés d'Etat :

Contrairement aux autres emplois, les grilles de salaire des travailleurs sociaux sont les mêmes depuis leur publication en 1992. A l'importante perte de pouvoir d'achat cumulée en 20 ans, s'ajoute un tassement des carrières des sociaux.

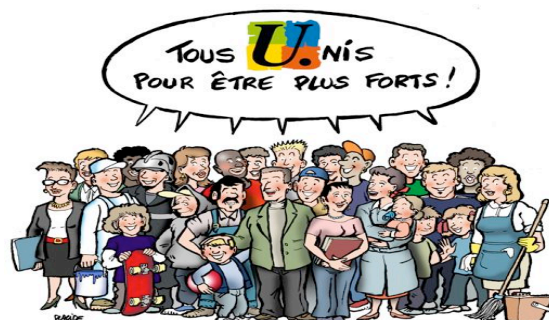
Dans le projet, au delà de quelques points en début et en fin de carrière, cette dernière s'allonge et dès le 5^{ème} échelon il y aura de graves pertes de salaire ! Le gouvernement veut graver dans le marbre à Bac + 2 les diplômés d'Etat du travail social. C'est injuste

et contradictoire avec d'autres mesures : création du corps des professeurs des écoles, reclassement des infirmières en A.

Bac + 3 années d'étude : c'est la catégorie A !

Il est intolérable que seuls les diplômés du travail social, obtenus après 3 années d'études, ne relèvent pas du niveau 2 d'homologation qui autorise l'Etat à refuser le reclassement de ces emplois en catégorie A. Cette situation est inique au regard des responsabilités majeures et des missions exercées : protection de l'enfance, insertion professionnelle, service social.....

Il est tout autant anormal que le seul débouché en catégorie A dans la FPT se fasse dans un cadre d'emploi à grade unique, à l'indice terminal inférieur à celui, par exemple, d'un technicien en fin de carrière !



Comparaison des salaires avec le projet de réforme dans la fonction publique territoriale

Le projet du gouvernement est inacceptable. Non seulement il ne répond pas à la revendication de requalification au niveau licence et d'intégration en catégorie A des travailleurs sociaux, mais les propositions qui sont faites dans le cadre de la réforme de la catégorie B constituent globalement une régression.

- Pour le 1^{er} grade : la durée de carrière augmente, le nombre d'échelons passe de 10 à 13 pour un gain indiciaire limité aux 3 premiers échelons, et un gain de 15 points sur le dernier échelon, et dès la 7^{ème} année d'exercice perte de salaire par rapport à la situation actuelle !

- Pour le 2^{ème} grade : la durée de carrière augmente, le nombre d'échelons passe de 10 à 13, le gain indiciaire est nul en début de carrière et n'est que de 28 points sur le dernier échelon !

	Assistants sociaux éducatifs					
	Indice majoré		Durée Maximum		Durée Minimum	
	Actuellement	Projet gouvernement	Maxi actuel	Maxi Projet	Mini Actuel	Mini Projet
1	308	327 (+19)	1 an	1 an	1 an	1 an
2	317	332 (+15)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	336	342 (+6)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4	352	352 (-)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
5	375	366 (-9)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
6	397	380 (-17)	3 ans	2 ans	2ans 3 mois	1 an 9 mois
7	420	395 (-25)	3 ans	2 ans	2ans 3 mois	1 an 9 mois
8	446	412 (-34)	3 ans	3 ans	2ans 3 mois	2 ans 6 mois
9	468	431 (-37)	4 ans	3 ans	3 ans	2 ans 6 mois
10	500	452 (-48)		4 ans		3 ans 6 mois
11		473 (-27)		4 ans		3 ans 6 mois
12		493 (-7)		4 ans		3 ans 6 mois
13		515 (+15)				
total			22 ans	31 ans	16 ans 9 mois	27 ans et 6 mois

	Assistants sociaux éducatifs principaux					
	Indice majoré		Durée Maximum		Durée Minimum	
	Actuellement	Projet gouvernement	Maxi actuellement	Maxi Projet	Mini Actuellement	Mini Projet
1	375	373 (-2)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
2	404	388 (-16)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
3	429	404 (-25)	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
4	451	420 (-31)	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
5	474	442 (-32)	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
6	500	463 (-7)	4 ans	2 ans	3 ans	1 an 9 mois
7	534	483 (-51)		2 ans		1 an 9 mois
8		504 (-30)		3 ans		2 ans 6 mois
9		524 (-10)		3 ans		2 ans 6 mois
10		540 (+6) *		4 ans		3 ans 6 mois
11		562 (+28) *				
total			17 ans	24 ans	12 ans 9 mois	20 ans 9 mois

Pour le SNUCLIAS-FSU, les corps ou cadres d'emplois des travailleurs sociaux pour les 3 fonctions publiques doivent être reclassés en catégorie A, sur la base de la reconnaissance des diplômes d'Etat à bac +3 au niveau licence. Les professionnels du social, doivent avoir de véritables perspectives de carrière avec des grilles indiciaires attractives et des possibilités d'évolution dans l'exercice des métiers.

Les revendications du SNU CLIAS FSU pour les 3 Fonctions Publiques

Nous revendiquons des corps ou cadres d'emplois à trois grades en référence au cadre d'emploi des attachés de la Fonction Publique Territoriale.

- Le premier, un grade de recrutement pour les assistants socio-éducatifs, les Educateurs de Jeunes Enfants, avec un déroulement de carrière positionné sur la grille indiciaire d'attaché territorial
- Le second, un grade d'avancement et de fonction, avec un déroulement de carrière positionné sur la grille indiciaire d'attaché principal.
- Le troisième, un grade de fonction d'encadrement, avec un déroulement de carrière positionné sur la grille indiciaire de directeur.

	Assistant socio-éducatif/ Educateur de Jeune Enfant					
	Indice majoré		Durée Maxi		Durée Mini	
	Actuel	Projet FSU	Maxi Actuel	Projet FSU	Mini Actuel	Projet FSU
1	308	349 (+41)	1 an	1 an	1 an	1 an
2	317	376 (+59)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an
3	336	389 (+53)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an
4	352	408 (+56)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
5	375	431 (+56)	2 ans	2 ans 6 mois	1 an 6 mois	2 ans
6	397	461 (+64)	3 ans	2 ans 6 mois	2ans 3 mois	2 ans
7	420	496 (+76)	3 ans	2 ans 6 mois	2ans 3 mois	2 ans
8	446	524 (+78)	3 ans	3 ans	2ans 3 mois	2 ans 6 mois
9	468	545 (+77)	4 ans	3 ans	3 ans	2 ans 6 mois
10	500	584 (+84)		3 ans		2 ans 6 mois
11		626		3 ans		2 ans 6 mois
12		658				

	Assistant socio-éducatif Principal/ Educateur de Jeune Enfant Principal					
	Indice majoré		Durée Maxi		Durée Mini	
	Actuellement	Projet FSU	Maxi actuel	Projet FSU	Mini actuel	Projet FSU
1	375	434 (+59)	2 ans	1 an	1 an 6 mois	1 an
2	404	483 (+79)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	429	517 (+88)	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 6 mois
4	451	551 (+100)	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 6 mois
5	474	590(+116)	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 6 mois
6	500	626 (+126)	4 ans	2 ans	3 ans	1 an 6 mois
7	534	673 (+139)		2 ans 6 mois		2 ans
8		706		2 ans 6 mois		2 ans
9		746		3 ans		2 ans 3 mois
10		783				

	Cadre socio-éducatif					
	Indice majoré		Durée Maxi		Durée Mini	
	Actuellement	Projet FSU	Maxi actuel	Projet FSU	Mini actuel	Projet FSU
1	404	582 (+178)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
2	417	612 (+195)	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	434	642(+208)	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
4	456	680 (+224)	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
5	479	719(+240)	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
6	503	760(+257)	4 ans	3 ans	3 ans	2 ans 6 mois
7	527	798(+271)	4 ans		3 ans	
8	551					

MOBILISATION NATIONALE

LE 16 MARS 2011

Enfin, une intersyndicale s'est mise en place pour une première journée nationale d'action, le mercredi 16 mars 2011, et préparer la mobilisation nationale urgente qui s'impose.

Ce jour là, le projet du gouvernement doit être examiné par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale ; c'est l'occasion, ensemble de revendiquer la requalification et la revalorisation de métiers du travail social.

Seul un mouvement d'ampleur à tous les niveaux, national et départemental, des travailleurs sociaux permettra d'imposer nos revendications :

- le passage en catégorie A
- une grille indiciaire correspondant à la reconnaissance de nos qualifications et responsabilités.

Et pour les TISF nous revendiquons l'intégration en catégorie B du fait de l'homologation de leur diplôme niveau Bac, pour les moniteurs éducateurs la reconnaissance de leur qualification à BAC + 2 en 2 grades.

Les professionnels du social subissent des attaques sans précédent dans leurs pratiques. Ils font face à une diminution des moyens octroyés dans tous les domaines d'intervention et subissent des conditions de travail dégradées. La dévalorisation, voulue et annoncée dans le projet gouvernemental, des salaires et des carrières est le signe sans équivoque du mépris et de la déconsidération du travail social.

Il y a urgence à réagir et à se faire entendre !

Mobilisons nous pour la reconnaissance de nos qualifications

Mobilisons nous pour obtenir un vrai cadre A !

Bulletin d'adhésion

Je soutiens l'action du SNCLIAS-FSU, j'adhère :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Collectivité

Tel :

Mail

Bulletin à retourner à SNUCLIAS-FSU